**NEWSLETTER DE JUIN 2022**

La démocratie participative peut être une solution au désintérêt des citoyens pour les élections de leurs représentants, qui constatent que les choix qui leur sont proposés ne leur permettent plus de s’exprimer selon leurs idées.

Deux pays voisins, la Suisse et l’Autriche, ont mis en place 2 outils : le droit de pétition inscrit dans la Constitution, ce qui en entraîne l’organisation obligatoire d’un référendum. (Si la pétition recueille plus de 100.000 signatures). Ces droits peuvent aussi présenter certains dangers.

Que fait l**’Europe** ? Elle a créé l’ICE (Initiative Citoyenne Européenne) et les pétitions au Parlement. Tout membre de l’UE peut déposer une pétition sous forme de plainte ou requête si son problème est de la compétence de l’UE et s’il est directement concerné. Par contre, en ce qui concerne l’ICE, un million de citoyens européens au moins doit approuver l’ICE qui nécessite la création d’un comité d’au moins 7 citoyens de l’UE résidant dans, au moins, 7 Etats membres différents de l’UE.

**En France**, le concept de la démocratie participative remonte aux années 60-70.

L’article 72-1 de la Constitution reconnaît en premier lieu aux électeurs d'une collectivité territoriale (communes etc…) *un droit de pétition* leur permettant de demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d’une question relevant de sa compétence.

Depuis la révision de la constitution du 28 mars 2003, *le référendum local* décisionnel est ouvert à tous les échelons de collectivités. Si la moitié des électeurs inscrits a pris part au scrutin, et s’il obtient la majorité des suffrages exprimés, le référendum vaut décision.

Les citoyens peuvent participer au travers de Conseils citoyens, cafés citoyens, budgets participatifs dans des communes où ils sont organisés.

**L’Adepal PPR** consulte, transmet, alimente la réflexion des citoyens, communique et fait vivre ainsi la démocratie participative de la commune.

**Articles parus sur le site Adepal PPR depuis la newsletter de mai 2022 :**

En PAGE D’ACCUEIL

-réflexions d’été -Quelques questions sur les actions communales et le fonctionnement de la municipalité.

-Proposition de création d’un sentier piétonnier entre les 3 villages, sur demande d’habitants de PPR.

-Le Baron des Charmettes, hameau du Baure St Pancrasse PPR, un patrimoine.

-La résistance durant les années 40… à PPR

--vidéo/article sur le bois de Chartreuse AOC. (En page 2) à la suite de la plaquette sur St Pancrasse et sur l’interview radio.

Catégorie ACTIONS

-La sécurité dans le tunnel, message adressé à la Direction d’Itinisère - Département de l’Isère - sur les détecteurs défectueux et le danger en cas de croisement avec les cars, entre autres. Pas de réponse pour le moment.

-développement économique du Plateau : copie de la pétition des sociopros demandant l’ouverture de la gare haute du funiculaire, et article du Dauphiné Libéré relatant la réunion/débat à St Hilaire PPR.

Catégorie ACTUALITES

L’Association Adepal PPR a suivi les **délibérations de la communauté de communes du Grésivaudan**, lors de la dernière réunion du conseil le 16 mai 2022. Nous avons reproduit quelques délibérations qui nous paraissaient intéressantes, localement, à savoir :

-création d’un poste de technicien chargé de la gestion des déchets verts.

-subvention pour travaux de rénovation du camping situé à St Hilaire PPR.

-subvention pour restructuration et rénovation de la maison St Benoît à St Bernard PPR.

Vous pourrez lire les commentaires éventuels des lecteurs (cliquer sur le chiffre en haut à droite des Délibérations), en particulier ceux concernant la maison St Benoît.

Lors d’un conseil précédent, la Com Com du Grésivaudan avait voté le renouvellement de la charte du Parc de Chartreuse, ainsi que la création, courant 2022, de l’Espace France Services à St Hilaire PPR.

Sous-catégorie

 Législatives : parution de la liste des candidats de la 5è circonscription de l’Isère, la nôtre.

 DIVERS : article sur la course cycliste du 5 juin 2022 Alpes Grésivaudan Classic, et document émis par l’office de tourisme du Grésivaudan (le tour des Balcons de Chartreuse)

Catégorie FORUM DE DISCUSSION :

Discussions générales – page ouverte aux lecteurs – le conseil de développement de la communauté de Communes du Grésivaudan.

Nous avons posé quelques questions sur le fonctionnement du Conseil de développement de la communauté de communes du Grésivaudan, à Mme MIR Véronique, habitante de Plateau-des-Petites-Roches, tirée au sort pour faire partie de ce Conseil, pendant 6 ans.

**Vous pouvez intervenir sur le site, nous donner des idées :**

En nous écrivant un message dans **contactez-nous,** voir menu horizontal, en haut de la page,

En faisant des **commentaires** sur l’espace de messagerie ouvert dans certaines pages,

En écrivant dans **Forum,** ou dans **Articles –** soumettre un article. (Voir menu horizontal en haut de la page)

Ces messages arrivent au webmaster du site, puis sont publiés, après modération.

Les administrateurs.

**Pas de Newsletter durant les vacances d’été. BON ETE A TOUS !**